

1) Début de la réunion 329^e et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel quel.

2) Adoption du compte rendu de la 328^e réunion

Le compte rendu de la 328^e réunion est adopté tel quel.

Action : Traduire et classer le compte rendu de la 328^e réunion.

3) Suivi de la correspondance

Le suivi de la correspondance couvre la période du 5 septembre 2024 au 28 novembre 2024 est présenté à l'Annexe A.

4) Projet d'entreposage et de conditionnement de résidus de béton au km 598 de la route Billy-Diamond par Excavation Taïga inc.

N/Réf. : 3214-16-087

- Renseignements préliminaires
- Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le Comité d'évaluation (COMEV) a reçu, le 30 septembre 2024, les renseignements préliminaires se rapportant au projet de conditionnement de résidus de béton par Excavation Taïga.

Le projet consiste à entreposer et conditionner jusqu'à 1500 m³/an de résidus de béton de ciment et de béton bitumineux sur une carrière de 1,14 hectares du promoteur et dont une attestation de non-assujettissement a été délivrée le 28 mars 2019. La demande en matière granulaire est en croissance et, selon le promoteur, ce projet permettra d'offrir un matériel alternatif aux matières granulaires traditionnelles, tout en réduisant l'enfouissement des résidus de béton et l'émission de gaz à effets de serre liés au transport des résidus vers le Sud et des matériaux granulaires neufs vers le Nord. Les résidus de béton seront transportés vers la carrière pour y être entreposés sur une surface étanche, avec contrôle des eaux de ruissellement. Les résidus de béton seront cassés soit avec un marteau piqueur ou un concasseur, selon la taille des morceaux, pour produire différents types de gravier qui seront séparés par tamisage.

Au terme de l'étude des documents transmis par le promoteur, le COMEV recommande de soustraire ce projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Le COMEV comprend que le promoteur demandera dans les prochains mois une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE afin de poursuivre son projet. Dans sa correspondance, le COMEV encouragera le promoteur d'informer la communauté de Chisasibi avant de débiter son projet et à maintenir les canaux de communication ouverts avec les utilisateurs du territoire tout au long du projet.

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**
 Transmission d'une recommandation de non-assujettissement

5) Projet d'aménagement et d'exploitation d'une installation de compostage à Chibougamau par la Ville de Chibougamau

N/Réf. : 3214-16-088

- Renseignements préliminaires
- Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le Comité d'évaluation (COMEV) a reçu, le 30 septembre 2024, les renseignements préliminaires se rapportant au projet d'aménagement et d'exploitation d'un site de compostage par la Ville de Chibougamau.

Dans le cadre de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles*, la Ville de Chibougamau souhaite mettre en place la collecte du bac brun pour les matières organiques résidentielles et les petits *institution, commerce et industrie* (ICI) en bordure de rue. Le projet consiste à exploiter une installation de compostage des matières organiques résidentielles pour la Ville de Chibougamau et les environs. Le site visé correspond à l'ancienne plateforme de traitement de sols contaminés. Plusieurs installations, notamment des plateformes asphaltées, un système de drainage et des chemins d'accès, sont déjà présentes sur le site. Les membres du COMEV ont été informés que la Direction du contrôle environnementale avait émis une sanction administrative pécuniaire (SAP) au promoteur puisque ce dernier avait débuté la construction des infrastructures avant de recevoir les autorisations requises. Le promoteur demande une attestation de non-assujettissement pour exploiter le site et débiter son projet au printemps 2025.

Au terme de l'étude des documents transmis par le promoteur, le COMEV recommande de soustraire l'exploitation du site de compostage à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial
Transmission d'une recommandation de non-assujettissement**

6) Projet d'entreposage et de conditionnement de résidus de bois et de métaux à Radisson par Excavation Taïga inc.

N/Réf. : 3214-16-089

- Renseignements préliminaires
- Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le Comité d'évaluation (COMEV) a reçu, le 30 septembre 2024, les renseignements préliminaires se rapportant au projet de conditionnement de résidus de bois et de métaux par Excavation Taïga.

Le projet consiste à entreposer, trier et conditionner du bois non contaminés et contaminés (traités), ainsi que des métaux. La demande pour le bois et les métaux est en croissance et, selon le promoteur, ce projet permettra la valorisation de la matière résiduelle, tout en réduisant l'enfouissement de ces résidus et promouvant le développement durable et économique de la région. Les résidus seront transportés jusqu'à l'écocentre où ils seront entreposés sur une surface étanche (béton ou asphalte) pour prévenir la lixiviation et la contamination des sols et des eaux souterraines. Le bois non traité sera séparé des autres résidus afin de limiter la contamination croisée. Par la suite, les résidus de bois seront broyés et

mis en pile pour la revente en vrac ou vendu à des fins énergétiques. Les métaux seront triés et entreposés sur une dalle ou dans des conteneurs avant d'être envoyé vers des recycleurs.

Au terme de l'étude des documents transmis par le promoteur, le COMEV recommande de soustraire ce projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Le COMEV comprend que le promoteur demandera dans les prochains mois une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE afin de poursuivre son projet. Dans sa correspondance, le COMEV encouragera le promoteur d'informer la communauté de Chisasibi avant de débiter son projet et à maintenir les canaux de communication ouverts avec les utilisateurs du territoire tout au long du projet. Le COMEV demandera également au MELCCFP d'informer le promoteur que l'arrosage des résidus de bois afin de limiter l'émission de poussière est une pratique non recommandée puisqu'elle est susceptible de générer des eaux de ruissellement contaminées.

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**
Transmission d'une recommandation de non-assujettissement

7) Divers

a) Projets en attente

- Projet de construction d'un chemin pour l'implantation d'un mât de mesure de vent par Projet éolien Oujé-Bougoumou Skakeegun S.E.C., (3214-05-082) *(en attente du promoteur)*
- Projet de protection des rives Lac Champion par la Première Nation Crie de Nemaska, (3219-01-002) *(en attente du promoteur)*
- Projet de construction et d'opération d'un lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) à la Mine Eastmain par Benz Mining Corporation (3214-16-081) *(en attente du promoteur)*
- Projet d'ouverture et exploitation d'une sablière près du lac Lardet par Les équipements J.V.C. inc. (3214-03-048) *(en attente du promoteur)*
- Projet de construction de la résidence Nadoshtin par la société Corporation Résidence Nadoshtin inc. (3214-06-031) *(en attente du promoteur)*
- Projet de construction de chemins forestiers dans le secteur Témiscamie par Chantiers Chibougamau Ltée (3214-05-086) *(en attente de précisions)*
- Projet Sirmac – Échantillonnage en vrac de 50 000 tonnes par Vision Lithium (3214-14-068) *(en attente du promoteur)*
- Construction d'une nouvelle cellule à l'usine de traitement des eaux usées à Waskaganish par la Nation crie de Waskaganish (3219-12-004) *(en attente du promoteur)*
- Projet d'ouverture et d'exploitation d'une carrière au km 440 de la route Billy-Diamond et exploitation d'une usine de béton bitumineux par Blais & Langlois inc. (3214-05-081) *(en attente du promoteur)*
- Projet de construction d'un écocentre à Whapmagoostui par GNC (3219-16-004) *(en attente du promoteur)*
- Projet d'installation et d'exploitation d'une usine de ciment au km 393 de la route Billy-Diamond par Excavation Michel Paradis (3214-08-021) *(en attente du promoteur)*
- Projet de construction de puits d'eau potable à Whapmagoostui par le GNC (3219-11-003) *(en analyse)*
- Projet de nouvelle sablière à Waskaganish par la Première Nation Crie de Waskaganish (3214-03-053) *(en analyse)*

8) Prochaine réunion

Les prochaines rencontres du COMEV sont prévues pour le 21 janvier 2025 et le 20 février 2025, par vidéoconférence.

Annexe A
Suivi de la correspondance du 5 septembre 2024 au 28 novembre 2024

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet d'ouverture et d'exploitation d'une carrière au km 293 de la Route-du-Nord par la Société de développement de la Baie-James N/Réf. : 3214-03-051	Daniel Berrouard COMEY	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission d'une demande d'un complément d'information (questions et commentaires)	Transmis le 18 septembre 2024 Accusé réception le 18 septembre 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Gérard Djakou SDBJ		Transmis le 1 ^{er} octobre 2024 Reçu COMEV le 3 octobre 2024	
Projet de construction d'un chemin d'accès pour l'exploration minière Adina par Lithium Winsome Adina Inc. N/Réf. : 3214-05-087	Daniel Berrouard COMEY	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Retrait de la demande d'attestation de non-assujettissement	Transmis le 18 septembre 2024 Accusé réception le 18 septembre 2024	<i>Pour information</i>
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Carl Caumartin Ressources Winsome		Transmis le 23 septembre 2024 Reçu COMEV le 26 septembre 2024	
Projet minier Mont Sorcier Par Voyager Metals inc. N/Réf. : 3214-14-071	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Robert E. Girardin Voyager Metals	Transmission de la directive d'étude d'impact	Transmis le 23 septembre 2024 Reçu COMEV le 23 septembre 2024	<i>Pour recommandation</i>
Projet d'aménagement et d'exploitation d'une installation de compostage à Chibougamau par la ville de Chibougamau N/Réf. : 3214-16-088	Mérani Baril Gilbert Argus Environnement	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Renseignements préliminaires	Transmis le 6 septembre 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Daniel Berrouard COMEY		Transmis le 26 septembre 2024 Reçu COMEV le 30 septembre 2024	
Projet d'entreposage et de conditionnement de résidus de béton au km 598 de la route Billy-Diamond par Excavation Taïga Inc. N/Réf. : 3214-16-087	Frédéric Dufault Excavation Taïga	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Renseignements préliminaires	Transmis le 31 juillet 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Daniel Berrouard COMEY		Transmis le 30 septembre 2024 Reçu COMEV le 30 septembre 2024	

Annexe A
Suivi de la correspondance du 5 septembre 2024 au 28 novembre 2024

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet d'entreposage et de conditionnement de résidus de bois et de métaux à Radisson par Excavation Taïga Inc. N/Réf. : 3214-16-089	Frédéric Dufault Excavation Taïga	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Renseignements préliminaires	Transmis le 31 juillet 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Daniel Berrouard COMEY		Transmis le 30 septembre 2024 Reçu COMEV le 30 septembre 2024	
Projet d'agrandissement de la sablière NEM-100B dans la région de Nemaska par la Nation crie de Nemaska N/Réf : 3214-03-052	Daniel Berrouard COMEY	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission d'une recommandation de non-assujettissement	Transmis le 23 octobre 2024 Accusé réception le 23 octobre 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Natasha M. Leroux Nation crie de Nemaska	Transmission d'une attestation de non-assujettissement	Transmis le 14 novembre 2024 Reçu COMEV le 15 novembre 2024	
Projet de construction de puits d'eau potable à Whapmagoostui par le Gouvernement de la Nation crie N/Réf. : 3219-11-003	Raphaël Joannis-Clément GNC	Isaac Voyageur Administrateur régional GNC	Renseignements préliminaires	Transmis le 16 septembre 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Isaac Voyageur Administrateur régional GNC	Daniel Berrouard COMEY		Transmis le 30 octobre 2024 Reçu COMEV le 7 novembre 2024	
Projet de nouvelle sablière à Waskaganish par la Première Nation Crie de Waskaganish N/Réf. : 3214-03-053	Wayne Cheezo Première Nation crie de Wasgakanish	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Renseignements préliminaires	Transmis le 3 août et 11 octobre 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Daniel Berrouard COMEY		Transmis le 8 novembre 2024 Reçu COMEV le 11 novembre 2024	